

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
JUSTICE ET CONTENTIEUX

N° 4485/Cont/Omu.

Usumbura, le 17 Août 1950

OBJET:
Réception de la Mission
de Visite du Conseil de
Tutelle.-

KIBUNGO



2133

/ C O P I E /

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe copie
de la lettre de Monsieur le Gouverneur Général n° 24958/
Pers. du 3 novembre 1950.

Les membres du personnel qui, par suite du
passage de la Mission de Visite se trouveraient dans les
conditions requises pour bénéficier de ces indemnités
exceptionnelles de représentation peuvent s'adresser
leurs déclarations de créances .-

Vice-
Pour le Gouverneur Général du Congo Belge,
Gouverneur du Ruanda-Urundi,

Le Commissaire Provincial,
s/s: M. DE HYCK.

Monsieur le Résident du Ruanda,

à

K I G A L I .-

N^o 24960/Pers. TRANSMIS copie pour informa-
Monsieur le Directeur Général de la 3^e Dire-
Générale à LEOPOLDVILLE/KALINA.

N^o 24958/Pers.

OBJET:
Frais de représentation.

Léopoldville, le 3 Novembre 1950.
Pour le Gouverneur Général,
Le Directeur Chef de Service, f.f.
s/s: J. BROHEE.

C O P I E

PROGOU (Tous + R.U.)

J'ai l'honneur de vous faire connaître ci-dessous les mesures que j'ai décidé de prendre en application de l'art. 72 du Statut des Agents de l'Administration d'Afrique.

D'une part, aux termes de l'art. 70, Le Ministre des Colonies "peut allouer aux Agents de la 1^{ère} catégorie et à des Agents de la 2^e catégorie, à titre de frais de représentation, des indemnités dont "il fixe le montant annuel" (cfr. art. 11 de l'Arrêté Ministériel du 7 avril 1948 et annexe II à cet arrêté).

D'autre part, en vertu de l'art. 72 précité, "Le Ministre des Colonies et le Gouverneur Général peuvent rembourser les frais de représentation extraordinaires et anormalement élevés qui peuvent être occasionnés à tout Agent. Dans ce cas, le remboursement a lieu "sur production d'un mémoire justificatif".

Il convient, par conséquent, de distinguer :

- 1^o) l'indemnité forfaitaire accordée d'office aux agents qui exercent l'une des fonctions limitativement énumérées aux tableaux constituant l'annexe II à l'Arrêté Ministériel d'exécution du statut. Cette indemnité couvre la représentation normale, c.à.d. la réception de Membres du Personnel de la Colonie, de résidents locaux ou exceptionnellement de passagers de marque;
- 2^o) le remboursement, à tout agent, des frais de représentation anormalement élevés qu'il a été amené à exposer en raison du service. Le but de cette seconde disposition est donc uniquement de couvrir les frais extraordinaires provoqués par la nécessité dans laquelle se trouvent certaines autorités, territoriales principalement, de recevoir à leur table des hautes personnalités étrangères, et parfois belges, de passage.

Afin de permettre au personnel susvisé de remplir, dans ces cas, sans hésiter, leurs obligations de représentation, je les autorise à introduire chaque fois, une déclaration de créance, pour obtenir le remboursement des dépenses supportées.

La prise en considération de ces déclarations de créance suppose la réunion des conditions ci-après :

- a- Ces frais doivent avoir été occasionnés à l'Agent. Il faut entendre par là qu'ils doivent avoir été causés par une obligation de service.

J'attire votre attention, à cet égard, sur le fait que c'est à l'autorité territoriale qu'il incombe, en règle générale, de recevoir les hôtes de marque.

- b- Ils doivent être extraordinaires et anormalement élevés: seuls les frais dépassant la norme, à apprécier en fait dans chaque cas, compte tenu du grade et du traitement réel de l'Agent pourront faire l'objet d'un éventuel remboursement.
- c- Celui-ci est enfin subordonné à la production par l'intéressé d'un bref mémoire justificatif joint à sa déclaration de créance. Ce mémoire exposera les raisons pour lesquelles le visiteur a été reçu (cfr. a ci-dessus) et pourquoi la réception n'est pas restée dans les limites ordinaires (cfr. b ci-dessus).

En vue de simplifier les formalités et la reddition des comptes, je fixe l'indemnité au taux forfaitaire de 150 Frs. par personne. Toutefois, les déclarations de créance - qui ne seront adressées - devront recevoir votre approbation tant au point de vue des circonstances que du nombre des convives.

Enfin, les agents intéressés devront prendre la responsabilité des invitations, l'approbation de leur initiative étant laissée à votre appréciation.

Les instructions reprises ci-dessus seront appliquées à dater du 1 Novembre 1950 .-

LE GOUVERNEUR GENERAL,
sé/: JUNGERS.

N° 312/794/B.C. TRANSMIS copie pour information à Monsieur
l'Inspecteur du Budget à USUMBURA.

Léopoldville, le 9 Novembre 1950.

Pour le Gouverneur Général,

P.O.

Le Directeur, Chef de Service, a.i., A.FARNIR,
sé/: A.FARNIR.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA

N° 2473/Sec.4.a.

Kigali, le 28 Août 1951 .-

OBJET:
Réception de Mission de
visite du Conseil de Tutelle.

Don

Tous les files

*1527/Lu.42
30/8/51*

Sec 30/01

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous transmettre, en annexe, copie de la lettre 4485/Cont/Omu. du 17 Août 1951 de Monsieur le Gouverneur du Ruanda-Urundi ainsi que de son annexe (lettre de Monsieur le Gouverneur Général n° 24958/Pers. du 3 novembre 1950 .-

Pour ceux d'entre vous qui se trouveraient dans les conditions requises, je vous prie d'envoyer votre déclaration de créance à Monsieur le Gouverneur sous mon couvert .-

Pour le Résident du Ruanda,
Le Résident-Adjoint, D.VAUTHIER,

D. Vauthier

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

2

K I B U N G U .-

DECLARATION DE CREANCE.-

Le Gouvernement du Ruanda-Urundi doit à Monsieur GERAERTS Joseph L.M. célibataire, Agronome-adjoint principal à Kibungu, la somme de Deux mille neuf cent et deux francs pour indemnité de brousse des mois de Juillet et Août 1956 suivant journaux de route ci-annexés:

Mois de Juillet : $19 \times 80,60 = 1.531,40$
Mois d'Août : $17 \times 80,60 = 1.370,20$

Total = 2.901,60

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de Deux mille neuf cent et deux francs.

Kibungu, le 5 septembre 1956.-
L'Agronome-Adjoint Principal,
J. GERAERTS.-



Déclaration de Creance (Itinerance)

Le Gouvernement du Ruanda-Urundi doit à Monsieur MUTAGANZWA Charles, Assistant Vétérinaire de première classe, (celibataire) à Esinda, la somme de : QUATRE CENT CINQ FRANCS ET SOIXANTE CENTIMES (405,60 frs) à titre d'indemnité d'itinérance pour le premier semestre 1956, suivant les extraits des journaux de route ci-annexés.

Janvier	-	-
Février	133 jours	135,2 frs
Mars	-	-
Avril	15 "	156 "
Mai	11 "	114,40 "
Mai	-	-
	39 jours	405,60 frs

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de QUATRE CENT CINQ FRANCS ET SOIXANTE CENTIMES (405,60 frs).

Assistant Vétérinaire de 1^{ère} classe

MUTAGANZWA Charles



Kwaragana, le 25/9/56

Extrait du journal de route du mois d'avril 56

Dates	Déplacement ou Stationnement	Nombre de jours	Observation
16/4/56	Nsinda-Lyamirara	1	Déplacement
17/4/56	Stationnement Lyamirara	1	Prospection trypan. Visite d'élevages
18/4/56	Lyamirara-Cyinsovu	1	Déplacement
De 19 au 23/4/56	Stationnement Cyinsovu	4	Prospection trypano. Visite d'élevages
23/4/56	Cyinsovu-Nkamba	1	Déplacement
De 24 au 27/4/56	Stationnement Nkamba	4	Prospection trypano. Visite d'élevages
28/4/56	Nkamba-Munyaga	1	Déplacement
29/4/56	Stationnement Munyaga	1	Prospection trypanos. Visite d'élevages
30/4/56	Munyaga-Nsinda	1	Retour
		<u>15 jours</u>	

10,40 frs x 15 = 156 frs

Vu pour approbation quant à l'opportunité
 de ces déplacements.

Kwaragana, le 25/9/56

Kwaragana, le 25/9/56

Assistant Vétérinaire de 1^{ère} classe

KOTINGIWA Charles

Le Chef direct

Signature

Signature

Kwaragana, le 25/5/56

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
Service Vétérinaire
Bureau de l'Élevage
Bureau E-1

Extrait du Journal de route de mois de juin 56

Dates	Déplacement ou Stationnement	Nombre de jours	Observation
13/6/56	Isinda-Cyinsovu	I	Déplacement
du 13 au 24/6/56	Stationnement Cyinsovu	6	Prospection trypanos. Viste d'élevages
25/6/56	Cyinsovu-Nkamba	I	Déplacement
du 26 au 27/6/56	Stationnement Nkamba	2	Prospection trypanos. Viste d'élevages
28/6/56	Nkamba-Isinda	I	Retour
		<u>I</u> II jours	

10,40 frs x II = 114,40 frs

Vu pour approbation quant à l'opportunité
de ces déplacements .

Kwaragana, le 25/5/56

Le Chef Direct

Guébet / BR 1 x 4



Kwaragana, le 25/5/56

Assistant Vétérinaire de 1ère
classe

MUTAGAZWA Charles



Malawi

Année 1956

MINISTRE DU MINIERE
K. J. CHINDO

Journal de Route de l'Agronom-Adjoint Principal
G. J. S. & M. J. S.

Notes des déplacements : Propagande Agricole.
S. J. S. & M. J. S.

Dates	Déplacements	Travaux effectués	Notes
1	Ilango-Ilango-Ilango	Contrôle personnel sous Ilango avec chef Ilango	19
2	Ilango-Cyindira-Ilango	Contrôle s/chefferie Cyindira.	6,5
3	Ilango-Ilango-Ilango	Inspection s/chefferie Ilango	30
4	Ilango-Ilango-Ilango	Inspection sous-chefferie Ilango	25
5	Ilango	Ilango	-
6	Ilango-Ilango-Ilango-Ilango	Inspection sous-chefferie Ilango	53
7	Ilango-Ilango-Ilango	Inspection sous-chefferie Ilango	10
8	Ilango-Ilango-Ilango	Inspection p.p. Ilango-Ilango - Retour au poste	32,5
9	Ilango-Ilango-Ilango	Ilango	-
10	Ilango-Ilango-Ilango	Visite régis Agri avec Mr. Ilango	Ilango.
11	Ilango-Ilango-Ilango	Ilango	Ilango.
12	Ilango-Ilango-Ilango	Ilango	-
13	Ilango-Ilango-Ilango	Ilango	-
14	Ilango-Ilango-Ilango	Ilango	-
15	Ilango-Ilango-Ilango	Ilango	-
16	Ilango-Ilango-Ilango	Ilango	-
17	Ilango-Ilango-Ilango	Ilango	-
18	Ilango-Ilango-Ilango	Ilango	-
19	Ilango-Ilango-Ilango	Ilango	-
20	Ilango-Ilango-Ilango	Ilango	-
21	Ilango-Ilango-Ilango	Ilango	-
22	Ilango-Ilango-Ilango	Ilango	-
23	Ilango-Ilango-Ilango	Ilango	-
24	Ilango-Ilango-Ilango	Ilango	-
25	Ilango-Ilango-Ilango	Ilango	-
26	Ilango-Ilango-Ilango	Ilango	-
27 et 28	Ilango-Ilango-Ilango	Ilango	-
29	Ilango-Ilango-Ilango	Ilango	-
30	Ilango-Ilango-Ilango	Ilango	-
31	Ilango-Ilango-Ilango	Ilango	-
		Total	972,50

Journées de déplacements intervenant pour l'indemnité de trousses
les : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 21, 22, 23, 24
Journées de déplacements n'intervenant pas pour l'indemnité de
trousses les : 9, 11, 25, 29, 30, 31.
Journées passées au poste - les : 8, 10, 12, 19, 20, 26, 27, 28

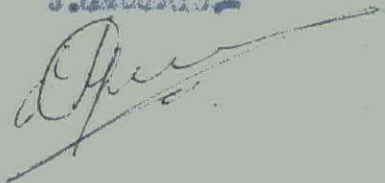
= 17

= 6

= 8

Total = 31

Kibungu, le 4 septembre 1956.
L'Agresse-Adjoint Principal,
J. G. G. G. G.



En pour approbation quant à
l'opportunité des déplacements.
Kibungu, le 4 septembre 1956.
L'Administrateur de Territoire,
R. P. H. H.

Handwritten signature

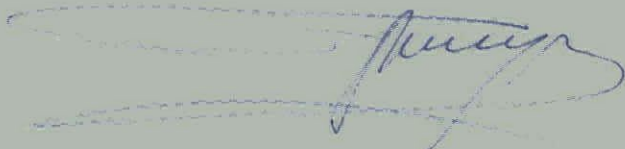
DECLARATION DE CREANCE.-

Le Gouvernement du Ruanda-Urundi doit à Monsieur RUNUYA Servilien, Assistant Agricole Principal de 1ère classe, marié, pour indemnité d'itinérance au cours du 1er semestre 1956, suivant journaux de route ci-annexés, la somme de MILLE CENT TRENTE ET UN FRANCS (1.131 frs) se décomposant comme suit:

Mois	Jours d'itinérance.		Taux	Sommes dues.
Janvier	18 jours à 10	+	30%	234
Février	0 jours à 10	+	30%	0
Mars	8 jours à 10	+	30%	104
Avril	30 jours à 10	+	30%	390
Mai	21 jours à 10	+	30%	273
Juin	10 jours à 10	+	30%	130
Totaux	87 jours à 10	+	30%	= 1.131

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de MILLE CENT TRENTE ET UN FRANCS. (1.131).

Kibungu, le 31 juillet 1956.,
L'Assistant Agricole Principal
RUNUYA S.,



Journal de route de l'Assistant Agricole Principal RUNUYA. S.,

Dates :	Etapes	moyen de :	Kms :	Travaux effectués
:	:	loc. :	:	:
1	:Kibungu	: -	: -	:Dimanche
2-7	:Kibungu	: -	: -	:Renseignement pour rapport annuel
8	:Kibungu	: -	: -	:Dimanche
9	:Kibungu-Bisenga	:mote	: 11	:Aménagements aux irrigations Rugorigondi
10	:Bisenga-Buliba	:mote	: 8	:Contrôle cultures aux irrigations Sarambuye
11	:Buliba-Rukira-Buliba	:mote	: 32	:Payement de salaires travailleurs pép.Gatore.
12	:Buliba-Kibungu-Rukira	:mote	: 44	:Prendre le matériel pour désinsectisation.
13	:Rukira-Kigina	:mote	: 22	:Tests antestias Kirehe-Misaza
14	:Kigina-Kankobwa	:mote	: 20	:Contrôle cultures dans la zone atteinte.
:	:	:	:	:Tests antestias à Kigina.
15	:Kankobwa	:pieds	: -	:Dimanche
16	:Kankobwa-Buliba	:mote	: 21	:Contrôle cultures s/chie Nyarubuye. Tests à Buliba
17	:Buliba-Rukira	:mote	: 16	:Tests à Rurama et à Rukira.
18	:Rukira-Sarambuye-Rukira	:pieds	: -	:Contrôle cultures haricots à la Sarambuye.
19	:Rukira-Sakara	:mote	: 12	:Tests à la Sakara I et II
20	:Sakara I-Kibungu-Sakara	:mote	: 10	:Tests interrompus par la pluie.
21	:Sakara-Rutagara	:mote	: 35	:Contrôle cultures à Remera
22	:Nyanza	: -	: -	:Conseil Supérieur du Pays.
27	:Nyanza-Rwamagana	:auto	: -	:Voyage pour retour
28	:Rwamagana-Rutagara	: -	: -	:Conseil de chefferie
29	:Rutagara	: -	: -	:Dimanche
30	:Rutagara-Remera	:mote	: 12	:Contrôle cultures
31	:Remera-Kibungu	:mote	: 11	:Retour au poste-contrôle cultures manioc
:	:	:	:	:à Kabare-Nyamugari-Kukimunga.
:	:	:	:	:
:	:	:	:	:
:	:	:	:	:

Soit:

Dimanches-Jours fériés: 1, 8, 15, 22, 29, = 5

Jours passés au poste: 1-2-3-4-5-6-7-8. = 8

Jours donnant droit à l'indemnité d'itinérance : 9-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-28-29-30-31 = 18

Jours avec retour au poste le soir: néant.,

Jours passés au Conseil Supérieur du Pays: à Nyanza: 22-23-24-25-26- = 5

Fait à Kibungu, le 2 février 1956.-
L'Assistant Agricole Principal
RUNUYA. S.,

Pour approbation

[Signature]

[Signature]

[Signature]

Journal de route de l'Assistant Agricole Principal RUNUYA S.-

Dates :	Etapes	moyen de loc.	Kms :	Travaux effectués.
1	Kibungu	moto	-	Rapport mensuel
2	Kibungu-Nyakanazi	moto	61	Contrôle cultures en s/ches Buliba
3	Nyakanazi-Kigina	moto	25	Contrôle cultures en marais à Bieumbi-Mpa
4	Kigina-Gatore-Kigina	moto	35	Prospection projet de regroupement à Kigina
5	Buliba	-	-	Gatore. Contrôle culture aux irrigations
6	Buliba-Nyamiyaga	moto	46	de Sarambuye.
7	Nyamiyaga-Kibungu	moto	65	Dimanche
7-14	Rutagara	-	-	Aménagement des irrigations à Gashonge-Nya-
15	Rutagara-Nyarutunga	moto	73	kizi.
16	Nyarutunga-Rutagara	moto	73	Retour au poste
17-29	Rutagara	-	-	Congé statutaire.
				Réunion chef et s/chefs pour communication
				du programme agricole (campagne manioc-pa-
				tates.
				Retour en congé
				Congé statutaire.

soit:

Dimanches et jours fériés: 5-12-19-26 = 4

Congé statutaire: 8-9-10-11-12-13-14-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29 = 20

Jours passés au poste: = 1

Jours passés en safari: 2-3-4-5-6-7-15-16 = 8

Fait à Kibungu, le 15 mars 1956.-
L'Assistant Agricole Principal
RUNUYA S.,

Pour approbation

[Signature]

[Signature]

[Signature]

Mois de mars 1956.-

Journal de route de l'Assistant Agricole Principal RUNUYA S.-

Dates :	Etapas	moyen de :	Kms :	Travaux effectués
:	:	loc.	:	:
1 : An 14/3/56 :	Rutagara	-	-	Congé statutaire
15 :	Rutagara-Kankobga	moto	84	Contrôle cultures aux irrigations Sarambu-
:	:	:	:	ye - Vérification nouveaux champs manioc
:	:	:	:	piquetés en s/chies. Tomi- Ntaruka.
16 :	Kankobga - Rubaya - Kigina	moto	41	Contrôle nouvelle campagne manioc-patates.
17 :	Kigina - Buliba	moto	35	Visite pépinière café de Gatori - Contrôle
:	:	:	:	nouveaux champs manioc-patates à Rukira.
18 :	Buliba-Rurama-Buliba	moto	-	Dimanche
19 :	Buliba-Rurama-Buliba Ntaruka	moto	36	Contrôle cultures aux irrigations Sarambu-
:	:	:	:	ye - Vérification champs manioc à Buliba-
:	:	:	:	Gitwe-Tomi. Enquêtes vivrières.
20 :	Ntaruka-Nyabitare-Bicumbi-Gasara:	:	:	:
:	si-Kankobga	moto	74	Contrôle cultures manioc-patates-Enquêtes
21 :	Kankobga - Kabale-Kigina	moto	38	Enquêtesvivrières - Contrôle cultures.
22 :	Kigina-Rutagara	moto	73	Contrôle cultures - Piquetage fossés a.é.
:	:	:	:	à Rukira.
23-31 :	Usumbura	-	-	Concours d'accession à la Iere. catégorie.
:	:	:	:	:
:	:	:	:	:
:	Soit:	:	:	:
:	Dimanches et jours fériés: 4-11-18-25-	:	:	:
:	Jours passés au poste: néant	:	:	4
:	Jours passés en congé : 1au:14	:	:	14
:	Jours passés à Usa : 23 au 31	:	:	9
:	Jours en itinérance : 15 au 22	:	:	228X
:	:	:	:	8

Fait à Kibungu, le 3/4/1956.
L'Assistant Agricole Ppal.
RUNUYA S.

Pour approbation

[Signature]

[Signature]

Journal de route de l'Assistant Agricole Principal, RUNUYA, S.

Dates	E t a p e s	Moyen de locomot.	Kms.	Travaux effectués
1	Rutagara	-	-	Dimanche
2	id.	-	-	Jour férié
3	Rutagara-Kibungu-Rukira	Moto	45	Vérification des listes de paie et paiement des salaires.
4	Rukira-Kankobwa	id.	40	Contrôle nouvelle campagne manioc en sous-chefferie Rukira-Buliba-Rurama-Tomi-Ntaruka et Nyarubuye.
5	Kankobwa-Nyarutunga-Kankobwa	id.	11	Réunion Chef et s/chef. Programme du mois.
6	Kankobwa-Kirehe	id.	30	Contrôle campagne manioc à Bicumbi-Nyabayana-Mpanguh et Gasarasi.
7	Kirehe-Rubaya-Kigina	id.	25	Contrôle manioc, patates douces, à Gatarama et Rubaya.
8	Kigina local	-	-	DIMANCHE.
9	Kigina	Moto	16	Contrôle culture manioc-patates douces,
10	Kigina-Gasarasi-Kigina	Pieds	8	Contrôle cultures.
	Kigina-Nyakanazi	Moto	25	Inspection s/chefferie Nyakanazi.
11	Nyakanazi-Nyarubuye-Nyakanazi.	id.	10	Inspection s/chefferie Nyarubuye.
12	Nyakanazi-Nyakabungo	Pieds	8	Contrôle manioc-patates douces.
13	Nyakabungo-Kirehe	Moto	35	Inspection s/chefferie.
14	Kirehe-Rukira	id.	15	Contrôle s/chefferie. Visite pépinière café-boisement.
15	Rukira local	-	-	DIMANCHE.
16	Rukira-Rurama-Rukira	Moto	14	Contrôle s/chefferie.
17	Rukira	id.	13	Vérification parcelles nouveau manioc, patates douces.
18	Rukira-Tomi-Ntaruka	id.	21	Visite pépinières à la Kabirizi. Contrôle cultures à Gitwe-Tomi et Kanyomi.
19	Ntaruka-Gatongo-Ntaruka	Pieds	-	Contrôle manioc, patates douces.
20	Ntaruka-Nyagitare-Kankobwa	Moto	32	Contrôle plantation manioc, patates douces.
21	Kankobwa-Nyakanazi-Kankobwa	id.	10	Surveillance travail au tracteur.
22	Kankobwa local	-	-	DIMANCHE
23	Kankobwa-Rubaya-Kigina	Moto	36	Inspection s/Chefferie.
24	Kigina-Musaza	Pieds	-	Contrôle s/chefferie.
25	Musaza-Ntaruka	Moto	41	Piquetage route Musaza-Kigina. Contrôle s/chie Musaza.
26	Ntaruka-Buliba	id.	20	Inspection s/chie Ntaruka.
27	Buliba-Tomi-Buliba	id.	30	Contrôle s/chefferie Tomi.
28	Buliba	id.	6	Inspection s/chefferie Buliba.
29	Buliba local	-	-	DIMANCHE
30	Buliba-Kibungu	Moto	22	Retour au Poste pour pièces mensuelles.

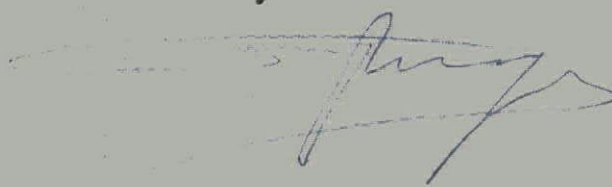
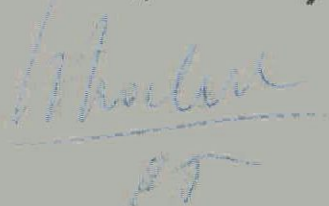
S O I T :

Dimanches et jours fériés, les 1, 2, 8, 15, 22, 29 = 6
Jours passés au Poste = néant.
Jours avec retour au Poste le soir = néant.
Jours d'itinérance: 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14,
15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24,
25, 26, 27, 28, 29, 30 = 28

Fait

Fait à Kibungu, le 30 4 Mai 1956.-
L'Assistant Agricole Principal,
S. RUNUYA,

Pour approbation



Journal de route de l'Assistant Agricole Principal, RUNUYA, S.

Dates	E t a p e s	Moyen de locomot.	Kms.	Travaux effectués.
1	Kibungu	-	-	Jour férié.
2	id.	-	-	Vérification listes de paie. Paiement des salaires.
3	Kibungu-Ntete-Kibungu	Auto	-	Accompagner Mr. le Gouverneur du R.U. en visite
4	Kibungu-Migongo-Kibungu	id.	-	Idem.
5	Kibungu-Kabindi-Kibungu	-	-	Idem.
6	Kibungu	-	-	DIMANCHE.
7	id.	-	-	Réunion Chefs et sous-chefs.
8	Kibungu-Rukira	Moto	23	Contrôle cultures manioc et patates douces.
9	Rukira-Gatore	-	10	Surveillance travaux anti-érosifs.
10	Gatore local	-	-	JOUR FERIE.
11	Gatore-Kirehe-Gatore	Moto	15	Contrôle manioc, et patates douces.
12	Gatore	id.	10	Surveillance piquetage parcelles, nouveau manioc.
13	Gatore local	-	-	DIMANCHE.
14	Gatore-Rurenge-Gatore	Moto	20	Piquetage manioc et l'A.E.
15	Gatore-Rukira-Gatore	id.	16	Visite pépinière café et centre de dépulpage
16	Gatore	id.	10	Etablissement pépinière fruit.
17	Gatore-Rukira	id.	8	Etablissement pépinière reboisement et contrôle cultures manioc, patates douces.
18	Rukira-Rurama-Rukira	id.	12	Contrôle cultures manioc, patates.
19	Rukira-Buliba-Rukira	id.	20	Piquetage fossés anti-érosifs, parcelles manioc et patates douces.
20	Rukira local	-	-	DIMANCHE.
21	Rukira-Rurenge-Rukira	Moto	15	Contrôle cultures et travaux anti-érosifs
22	Rukira-Ruvuzi-Rukira	id.	6	Idem.
23	Rukira-Ntaruka	id.	20	Contrôle manioc, patates à Tomi et pép. fruits
24	Ntaruka-Nyamiyaga	id.	25	Etablissement pépinière, fruits à Ntaruka, contrôle manioc et patates douces à Nyarutunga.
25	Nyamiyaga-Nyakanazi-Nyamiyaga	id.	10	Surveillance piquetage pépinière, fossés anti-érosifs et boisement pépinière fruits.
26	Nyamiyaga-Buliba.	id.	41	Pépinière fruits, contrôle cultures.
27	Buliba local	-	-	DIMANCHE.
28	Buliba-Kibungu	Moto	23	Contrôle travaux anti-érosifs à Rurama.
29	KIBUNGU	-	-	Vérification listes de paiement, rapport mensuel.
30	Kibungu-Rwamagana-Kibungu	Moto	-	Contrôle marché café.
31	Kibungu-Kabarondo-Kibungu	id.	-	Idem.

S O I T :

Jours passés au Poste: les 1-2-6-7-29 _____ = 5
 Dimanches et jours fériés, les 1-6-13-20-27 _____ = 5
 Jours donnant droit à l'indemnité d'itinérance, les 8-9-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28 _____ = 21
 Jours avec retour au Poste le soir 4-5-30-31 _____ = 5

Fait à Kibungu, le 29 Mai 1956.-
 L'Assistant Agricole Principal,
 RUNUYA, S.

Pour approbation

[Signature]